



**DELIBÉRATION N°115/2022**

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

**OBJET :**

**ADMINISTRATION GENERALE  
Dépôt de marque « Volvic en rose »  
auprès de l'Institut National de  
Propriété Industrielle**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le 1<sup>er</sup> décembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,  
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

**Etaient présents :** M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme VILLEDIEU.

**Etaient représentés :**

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT  
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT  
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT  
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU  
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE

**Etait absente :**

Mme Christiane ZELUS

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélie FERNANDES

La Commune de Volvic, en collaboration avec le CCAS, a décidé de s'impliquer dans la lutte contre le cancer du sein afin de sensibiliser sur le dépistage mais également sur les bienfaits de la pratique d'une activité physique, notamment pour la prévention et la rémission des cancers.

Dans ce cadre, la première manifestation « Volvic en rose » s'est tenue le 22 octobre 2022 et a rencontré un franc succès.

C'est pourquoi, la Commune de Volvic souhaite pérenniser, valoriser et protéger cet évènement.

Aussi, il s'avère indispensable de déposer cette marque auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) afin d'obtenir une protection juridique du nom « Volvic en rose » et du logo associé.

La marque et les logos bénéficieront d'une protection pour une durée de dix ans renouvelable pour les classes de produits et services que la Commune de Volvic choisira et, notamment, les suivants listés dans la classification de Nice 2021 (système permettant la classification internationale des produits et des services destinés à l'enregistrement des marques de produits ou de services) :

Accusé de réception en préfecture  
063-216304709-20221201-115-2022-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2022  
Date de réception préfecture : 09/12/2022

- Classe 16 et, notamment, les produits de l'imprimerie, photographie, articles de papeterie, adhésifs (matières collantes) pour la papeterie, articles de bureau (à l'exception des meubles), papier, carton, boîtes en papier ou en carton, affiches, albums, cartes, livres, journaux, prospectus, brochures, calendriers, instruments d'écriture, dessins, instruments de dessin, sacs (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ;
- Classe 25 et, notamment, les vêtements, chapellerie, bonneterie ;
- Classe 35 et, notamment, la publicité, diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ;
- Classe 41 et, notamment, l'éducation; les activités sportives et culturelles.

Le coût du dépôt d'une marque auprès de l'INPI pour une classe est fixé à 190€ auquel il convient de rajouter 40€ par classe de produits ou de services supplémentaires soit en l'espèce un coût total de 310€ TTC.

Ainsi, le Conseil Municipal, Halim YALCIN entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver et d'autoriser le dépôt de la marque « Volvic en rose » ainsi que le logo associé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires permettant l'enregistrement de la marque susmentionnée et de son logo, ainsi que tous les actes s'y référant pouvant être conclus ultérieurement et ce compris à conclure, le cas échéant, le contrat de licence avec le CCAS de Volvic pour l'utilisation de la marque.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont prévus et inscrits au budget de la collectivité.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Accusé de réception en préfecture  
063-216304709-20221201-115-2022-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2022  
Date de réception préfecture : 09/12/2022